

Le Préfet Canepa laisse exécuter l'avenant illégal

Comme nous le redoutions, le Préfet Canepa a laissé le Maire de Paris exécuter l'avenant illégal qu'il a octroyé à Mangin. Confirmation qu'il existe une justice à deux vitesses, une pour les puissants (Chirac, Delanoë...) et une

pour les « vraies gens », qu'aucun Préfet n'autorisera jamais à faire des choses illégales...

Nous ne renonçons pas pour autant à essayer de bloquer ce projet. Nous attendons maintenant de pouvoir analyser le permis de construire de

la Canopée, qui n'est toujours pas accordé à l'heure actuelle, ainsi que l'accord financier entre la Ville et Unibail, également inconnu à ce jour.

Les Halles : calendrier et suivi des travaux

Petit rappel : les travaux du jardin se poursuivent, pour le moment, dans la partie sud-ouest du jardin, pour préparer l'installation de l'aire de jeu des « moyens ». Les choses vraiment sérieuses commenceront en février 2011, avec l'installation de la cité de chantier sur la moitié du jardin (voir le plan ci-dessous). La démolition des pavillons Willerval devrait commencer

du cœur, la Maison des associations. La bibliothèque, elle, devrait fermer définitivement le 15 octobre, alors qu'aucune solution n'a encore été trouvée pour créer, au moins, un comptoir de prêt pendant les travaux.

Notre secrétaire Elisabeth Bourguinat sera membre du futur comité de suivi des travaux et nous pourrons ainsi vous donner des informations au fur et à

Réunion publique le 6 octobre : la vérité sur la Canopée

Ne manquez pas la réunion publique intitulée « Les Halles : rénovation ou vandalisation ? » que nous co-organisons avec le Maire du 1^{er}, Jean-François Legaret, **le mercredi 6 octobre 2010 à 18h00, à la Mairie du 1^{er}** (Salle des Mariages).

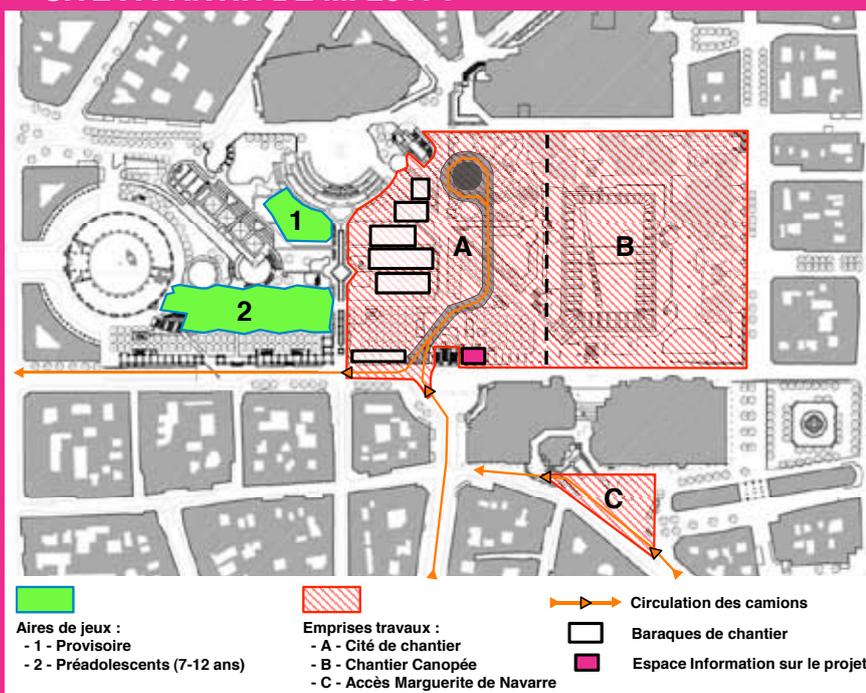
Georges Pencreac'h, architecte du Forum des Halles actuel, vous donnera son point de vue

d'architecte sur le projet de la Canopée, ce bâtiment composé de deux pavillons (l'un côté Berger, l'autre côté Rambuteau) et surmonté d'un grand toit « passoire » qui couvrira le cratère tout en laissant passer la pluie.

G. Pencreac'h a préparé un diaporama qui lui permettra de présenter ses analyses de façon très argumentée et pédagogique : n'hésitez pas à venir, ce sera accessible à tout le monde ! Puisque, selon toute apparence, plus rien ne peut arrêter le Maire de Paris dans son projet, il faut au moins que les Parisiens sachent exactement dans quel but on va leur imposer pendant des années un chantier extrêmement coûteux et pénalisant pour le centre de Paris, et ce qu'ils auront, en récompense, à l'issue de cette épreuve. Votre présence est importante : vous pourrez ainsi mieux expliquer le projet à vos amis !



• SITE À PARTIR DE MI-2011 :



en même temps, à condition que les occupants aient été relogés d'ici là. Or plusieurs équipements restent sans point de chute à l'heure actuelle : la bagagerie Mains libres, les Relais

mesure de leur avancement. Pour cela, n'hésitez pas à vous abonner à la Lettre d'Accomplir : c'est gratuit et vous la recevrez par mail chaque mois. Il suffit d'écrire à contact@accomplir.asso.fr.

Place Cassin : Delanoë a tranché

La dernière pseudo réunion de concertation sur le projet de jardin a eu lieu le 20 septembre et elle a été sans surprise : l'équipe de l'architecte Mangin nous a présenté une fois de plus les mêmes images et n'a apporté strictement aucune modification au projet d'aménagement censé remplacer la place Cassin, déjà dessiné dans ses grandes lignes depuis 2008.



JARDIN DES HALLES PROJET ET PLACE RENÉ CASSIN

L'engagement de Bertrand Delanoë, d'Anne Hidalgo et du Conseil de Paris à la quasi unanimité de conserver la place Cassin « dans son état d'esprit actuel » a été allègrement piétiné :

de la place actuelle, il ne restera qu'un petit escalier le long de la rue Rambuteau.

Pourtant, comme le montre l'illustration ci-dessus, la place Cassin pourrait parfaitement s'intégrer au projet de jardin de Mangin. L'argument selon lequel elle ne conviendrait pas dans un jardin « plat » ne tient plus, puisque Mangin a reconnu qu'il n'était pas en

mesure de faire un jardin plat, et qu'il a reçu un avenant de 255.000 euros pour étudier la possibilité d'adapter son jardin au relief des sous-sols qu'il ne peut pas démolir...

Pourquoi, dans ce nouveau contexte, ne nous accorde-t-on pas au moins le maintien de la Place Cassin ? C'est vraiment de la mauvaise volonté de la part du Maire de Paris.

Grâce à l'affaire de l'avenant illégal, il avait la possibilité d'écarter Mangin ou du moins de l'obliger à maintenir la place Cassin et il ne l'a pas fait. Décision finale lors du prochain Conseil de Paris, en octobre.

Réunions publiques dans le 1er et le 2ème à propos des terrasses

Deux réunions sont organisées par les maires du 1er et du 2ème pour discuter du projet de règlement des terrasses : ce sera le **lundi 4 octobre à 19h à la Mairie du 2ème**, et le **jeudi 14 octobre, à 18h, à la Mairie du 1er**. Pour vous faire une idée de ce qui nous attend si ce projet est adopté par le Conseil de Paris, vous pouvez consulter le diaporama présenté par le réseau « Vivre Paris ! »

dont nous faisons partie, lors de la réunion publique sur le thème « Paris : trottoirs à vendre ». Vous le trouverez sur le site www.vivre-paris.fr. Ce diaporama vous explique de façon très claire, et avec des photos, les principaux changements prévus. Incontestablement, ce projet de règlement est conçu principalement au bénéfice du commerce et au détriment des piétons de Paris et des riverains des terrasses. Venez assister à ces réunions et n'hésitez pas à écrire à vos élus pour protester !

La colonne Médicis défigurée

La colonne Médicis, construite en 1574, trône au-dessus du Jardin des Halles, en bordure de la Bourse du Commerce. Alors qu'elle servait aux observations de l'astrologue personnel de Catherine de Médicis, elle est devenue depuis peu un vulgaire « mirador » : la SemPariSeine



n'a pas hésité à accrocher sur ses antiques ferronneries une caméra pour surveiller le chantier des Halles ! Nous avons saisi le Maire du 1er pour qu'il demande à l'architecte des Bâtiments de France si c'était avec son aval : pas de réponse pour l'instant.

Non à la destruction du Jardin Lalanne !

J - 120



COMITÉ DE SOUTIEN
<http://jardindaventure.free.fr/>

Directrice de la publication
Elisabeth Bourguinat

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.